

1. Appel de candidatures

PRIX SODEC — ÉDITION 2026

Concours de projets de court métrage

Ouvert aux personnes diplômées du baccalauréat en art et science de l'animation (BASA) de l'Université Laval promotions 2024, 2025 et 2026.

Le prix

Le projet gagnant se voit réserver une place au sein d'une cohorte du Programme d'aide à la création émergente de la SODEC, à l'étape du développement.

Concrètement, cela veut dire :

- une subvention en développement (jusqu'à 15 000 \$ pour un court métrage);
- une année complète de professionnalisation : classes de maîtres, mentorat, activités de cohorte, conseil;
- Au moins une séance de maillage avec des entreprises de production québécoises admissibles, organisée par la SODEC;
- la possibilité, au terme du développement, de déposer le projet en production (jusqu'à 115 000 \$ pour un court métrage).

Ce prix n'est pas un simple chèque pour tourner! C'est une entrée dans un parcours d'accompagnement professionnel d'un an, au terme duquel le projet peut être déposé en production. Le calendrier est donc long (voir pièce jointe).

Qui peut participer?

Vous êtes admissible si vous répondez à toutes les conditions suivantes :

1. Vous avez obtenu votre diplôme du BASA de l'Université Laval en 2024, 2025 ou 2026 (une preuve de diplôme vous sera demandée au dépôt);
2. Vous avez votre résidence fiscale au Québec depuis au moins deux ans;
3. Vous ne prévoyez pas être étudiant·e à temps plein dans un programme secondaire, collégial, de premier cycle universitaire ou de formation professionnelle pendant les étapes de création et de production du projet gagnant;
4. Vous n'avez pas scénarisé, réalisé ou produit :
 - un long métrage de plus de 1,5 M\$;

Le dépôt peut être individuel ou en équipe (scénarisation, réalisation, production). Chaque membre de l'équipe doit répondre aux conditions ci-dessus et signer la déclaration.

Quels projets sont admissibles

- Court métrage d'animation ou d'animation documentaire;
- Durée maximale de 30 minutes.
- Le film peut être destiné à être tourné en français, en anglais ou dans toute autre langue. En revanche, les documents de candidature doivent être rédigés en français ou en anglais.

Ce qu'il faut déposer

Un dossier d'une dizaine de pages comprenant :

- Le synopsis;
- La description des personnages ou des intervenant-es;
- Le design des personnages;
- Les intentions créatives;
- Les intentions visuelles (moodboards ou tout avancement visuel de l'animation);
- La ou les techniques d'animation envisagées;
- Le storyboard;
- Un CV court pour chaque personne participante (parcours, réalisations, extraits ou liens vers des travaux antérieurs).

À joindre à votre candidature :

- votre preuve de diplômentation du BASA (relevé de notes officiel, attestation ou diplôme);
- une déclaration sur l'honneur signée attestant les points 2, 3 et 4 de la section « Qui peut participer », ainsi que la durée maximale de 30 minutes du projet.

Comment le projet sera évalué?

Un comité d'évaluation composé de professionnel·les du milieu analysera les propositions selon cinq axes, notés sur 10 (selon le barème SODEC) :

1. Proposition globale (intérêt et nature engageante de la proposition, son incarnation cinématographique, son originalité, son état d'achèvement, sa capacité à rayonner au Québec et à l'étranger);
2. Traitement narratif envisagé (force, efficacité de la structure dramatique, cohérence du ou des points de vue et évolution des enjeux. Pour un documentaire : qualité de la recherche envisagée et force du *storytelling*);
3. Personnages ou intervenant-es (problématique et quête, cohérence, capacité à susciter l'émotion et l'identification);
4. Nature cinématographique de la proposition (force, vision et intérêt du style évoqué);
5. Feuille de route de la ou des personnes qui déposent.

Conditions rattachées au prix

Pour bénéficier du Prix SODEC, l'équipe créative gagnante devra déposer sa demande au Programme d'aide à la création émergente **de concert avec une entreprise québécoise de production audiovisuelle admissible** à laquelle elle s'associe, et une **personne productrice émergente admissible** devra être désignée (au sein de l'entreprise requérante ou de l'équipe créative). **La SODEC accompagnera l'équipe gagnante dans cette démarche, notamment par les séances de maillage.**

La place réservée est conditionnelle au respect de l'ensemble des conditions d'admissibilité du Programme en vigueur au moment du dépôt.

Toutes les conditions du programme : [Programme d'aide à la création émergente](#)

Dépôt et information: à venir

Date limite : 15 novembre 2026, 23 h 59 (HE)

Les dossiers complets (en un seul envoi) doivent être déposés via courriel à: nina-marie-amah.kodjo@faaad.ulaval.ca

Pour toutes questions relatives au concours: marie-josée.saint-pierre@design.ulaval.ca

Le Prix SODEC est une initiative de la Société de développement des entreprises culturelles. Le concours est organisé par la FAAAD de Université Laval, l'École de design et le programme en Art et science de l'animation (BASA).

Calendrier

Étape	Date
Lancement de l'appel	Rentrée 2026
Date limite de dépôt des propositions	15 novembre 2026
Vérification de l'admissibilité	Fin novembre 2026
Évaluation par le comité	Début décembre 2026
Annnonce du projet gagnant	Avant la fin décembre 2026
Maillage avec une entreprise de production	Hiver 2027 (séance SODEC en février, festival REGARD en mars)
Dépôt au Programme d'aide à la création émergente	Début mai 2027
Réponse de la SODEC	Août 2027
Début du développement	Septembre 2027
Dépôt en production possible	À partir du 1er avril 2028
Fin du développement (au plus tard)	Septembre 2028
Dépôt en production (au plus tard)	Mi-janvier 2029